

PARLEMENT WALLON

SESSION 2000-2001

28 JUIN 2001

**PROJET DE BUDGET
DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON
POUR L'ANNÉE 2001
PREMIER AJUSTEMENT ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Règlement et de la Comptabilité

par

M. J. Bock

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie le jeudi 28 juin 2001 pour examiner le premier ajustement au budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2001 (Doc. 5-II h (2000-2001) - N° 1) (1).

(1) *Ont participé aux travaux*: M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Bock (Rapporteur), Desgain, Etienne, Hofman, Liénard (Président), Smeets, Tiberghien, Mme Pary-Mille.

I. DISCUSSION GÉNÉRALE ET DISCUSSION DES LITTERAS

M. le Président Liénard rappelle que le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement pour l'année 2001, arrêté par le Bureau du Parlement le 15 juin 2001, répond à une décision de la Conférence des présidents du Parlement, en date du 25 janvier 2001 portant, d'une part, sur un accroissement de la dotation aux partis démocratiques et, d'autre part, sur une prise en charge par le budget de l'assemblée des traitements des secrétaires politiques des groupes politiques reconnus.

MM. Desgain et Smeets, estimant que cette augmentation des crédits répond à des raisons objectives et relevant qu'il appartient au Parlement de déterminer lui-même ses moyens d'action, attirent l'attention des commissaires sur la nécessité d'expliquer, par une politique de communication adéquate, les diverses actions du Parlement wallon.

M. le Président Liénard et M. Hofman soulignent à ce propos qu'une étude comparative des budgets de fonctionnement des diverses assemblées parlementaires fait apparaître que les moyens budgétaires du Parlement wallon sont loin d'être déraisonnables.

Votre Rapporteur ne peut que marquer son accord à ces propos et tient à souligner que les membres du Parlement doivent rendre compte de l'exercice de leur mandat à leurs électeurs et qu'en conséquence, il leur appartient d'utiliser au mieux les moyens mis à leur disposition et de veiller au contrôle strict de l'emploi de ces moyens.

II. VOTES

L'ensemble du projet d'ajustement du budget est adopté à l'unanimité des neuf membres votants.

III. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Président,
A. LIÉNARD

Le Rapporteur,
J. BOCK